



## NOTE DE SERVICE

- DESTINATAIRES** : Doyennes et doyens  
Directrices et directeurs de service
- COPIES** : Jacques Paul Couturier, recteur et vice-chancelier par intérim  
Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines  
Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Lynne M. Castonguay, Secrétaire générale
- EXPÉDITRICE** : Janique Léger, directrice
- DATE** : Le 27 mars 2020
- OBJET** : **Procédure pour les demandes d'accès aux édifices du Campus de Moncton (COVID-19)**

---

Comme vous le savez sans doute, le gouvernement provincial a déclaré l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* afin d'améliorer les mesures visant à contenir la propagation de la COVID-19.

Sauf pour des cas exceptionnels, l'Université limite le plus possible le nombre de personnes présentes physiquement sur ses campus dans le cadre de ses efforts pour lutter contre la propagation de la COVID-19. Afin de traiter ces cas exceptionnels, vous trouverez ci-joint la « **Procédure pour les demandes d'accès aux édifices du Campus de Moncton** » ainsi que les trois formulaires suivants :

**Formulaire 1** : Demande d'accès continus pour des activités indispensables

**Formulaire 2** : Demande d'accès récurrents/intermittents pour des activités indispensables

**Formulaire 3** : Demande d'accès récurrents/intermittents pour des activités essentielles

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à cette note et votre collaboration pour assurer une gestion serrée des accès aux édifices du Campus de Moncton. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi à l'adresse courriel suivante : [ress-mat@umoncton.ca](mailto:ress-mat@umoncton.ca).